

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 819

présenté par

M. Tardy et Mme Duby-Muller

-----

**ARTICLE 43**

Après la première occurrence du mot :

« électroniques, »,

rédigier ainsi la fin de la première phrase l'alinéa 12 :

« permettant les conversations textuelles ou visuelles en langue des signes française et en langage parlé complété entre utilisateurs, et incluant la fourniture, à un tarif abordable, d'un service de vocalisation du texte et de transcription de la voix en texte ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Plutôt que de passer par un service classique de Centre Relai Téléphonique (CRT), le présent amendement appelle à étudier également les solutions innovantes spécialisées, qui existent déjà ou sont en développement.

Ces solutions auront l'avantage d'être moins coûteuses, plus rapides à développer, et de faire appel sans doute à des start-ups.